



Communiqué de presse

22 novembre 2016

POUR UNE ECO-REDEVANCE RAISONNABLE APPLIQUEE AUX POIDS LOURDS EN TRANSIT !

La disparition définitive du projet « d'éco-taxe poids lourds » intervenue lors du débat parlementaire sur le projet de loi de finances 2017 suscite la réaction suivante d'Eric FOURNIER, président de la C.C.V.C.M.B. et vice-président du conseil régional délégué à l'environnement, au développement durable et à l'énergie :

« Ce vote parlementaire est **le fruit de dix années d'inertie et de reculades dans la mise en œuvre d'une fiscalité écologique cohérente.**

Quand on constate **l'état de délabrement de notre réseau ferroviaire**, on ne peut qu'être consterné par ce nouveau reniement !

Car l'éco-redevance a pour principale finalité de financer les infrastructures de transport collectif via le budget de l'AFITF. En condamnant définitivement, par le détour d'un amendement, ce mode de financement de nos infrastructures, le gouvernement **aggrave encore les perspectives de préservation ou de développement de nos infrastructures.**

Quand on voit **l'impasse financière** dans laquelle se trouvent la plupart de nos infrastructures de transport collectif qui constituent pourtant le moyen le plus cohérent de **réduire l'impact du transport sur l'environnement et la santé des habitants**, il est indispensable d'envisager un dispositif qui garantisse ce financement.

A ce titre, je suis **partisan d'un droit à l'expérimentation pour les Régions : que le gouvernement les autorise à instaurer une éco-redevance à l'échelle régionale applicable aux poids lourds en transit** et notamment sur les territoires **transfrontaliers** où **l'impact de ces transports** est le plus lourd, de manière à favoriser le report modal.